Envoyé en préfecture le 29/08/2024

Reçu en préfecture le 29/08/2024

Publié le 29/08/2024

ID: 037-213700586-20240826-DCM\_2024\_08\_48-DE

## MAIRIE DE 37140 LA CHAPELLE-sur-LOIRE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 26 AOÛT 2024

Date de convocation : 20/08/2024 Date d'affichage : 20/08/2024

Conseillers

en exercice : 15 L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six août, à vingt heures trente,

Présents : 10 le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni, en

Pouvoir : 1 séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses

Votants : 11 séances, salle de la mairie, sous la présidence de M. GUIGNARD Paul,

Maire

Etaient présents : M. GUIGNARD Paul, Mme GALET Florence, Mme MUREAU Nicole, M. PETIBON Jacky, M. LEPILLIEZ Philippe, M. DRUGEON Francis, M. DELAUNAY Fabien,

Mme GANDRILLE Christine, M. de CHAMPS Hubert, M. DELETANG Grégory

Etaient excusés: M. SERVANT Dimitri, M. ALBERT Alexandre (a donné pouvoir à M. GUIGNARD

Paul), Mme BEAUMARD Angélique

Etaient absentes: Mme BEGOUIN Gaëlle, Mme DESCORMIERS Cindy

Madame GALET Florence a été désignée secrétaire de séance.

\*\*\*\*

#### DCM 2024-08-048

4.2. Fonction publique - personnels contractuels

Emploi permanent d'adjoint technique - modification de la durée hebdomadaire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un poste d'adjoint technique non complet a été créé le 1<sup>er</sup> septembre 2017 au sein de l'école Germaine Héroux.

A compter du 31 août2024, il convient de modifier la durée hebdomadaire de travail.

Les horaires pour la période du 31 août 2024 au 30 août 2025 sont ainsi fixés comme suit : Lundi – mardi – jeudi – vendredi : de 8H15 à 12H20 et de 12H50 à 18H00.

A ces horaires, s'ajouteront 8 heures pour la pré-rentrée et 20 heures pour le ménage pendant les vacances scolaires.

La durée hebdomadaire sera donc de 29,75/35ème, soit 29H45 par semaine.

## Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de fixer la durée hebdomadaire de travail pour cet emploi sur la base de rémunération 29,75/35ème, à compter du 31 août 2024
- DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2024

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire, GALET Florence Le Maire,

**GUIGNARD** Paul

Envoyé en préfecture le 29/08/2024

Reçu en préfecture le 29/08/2024

Publié le 29/08/2024

ID: 037-213700586-20240826-DCM\_2024\_08\_48-DE